

Saint-Symphorien-de-Lay demandait aussi un district composé des châtelainies de Lay et de Perreux. Cette dernière ville pétitionna de son côté dans le même but.

Neuville fut proposée par les habitants du Franc-Lyonnais comme chef-lieu d'un district qui aurait compris, outre ce petit pays, quelques paroisses de la Bresse.

Saint-Just-en-Chevalet demandait aussi un district formé aux dépens de celui de Roanne.

Enfin, en novembre 1789, Saint-Pal-de-Chalancon demanda une justice secondaire pour toutes les populations de la montagne méridionale du Forez. Sa demande était appuyée par les municipalités de Saint-Paulès, Tiranges, Boisset, Chaumont, Le Galy, Chalancon, Saint-Julien-d'Ance, Usson, Apinac, Gachas, et autres. Les pétitionnaires font remarquer qu'il y a à Saint-Pal trois avocats, trois notaires royaux, des procureurs, des chirurgiens, etc., et que leur justice pourrait embrasser tout le territoire de l'ancien bailliage de Chaufour, qui avait cinq lieues du nord au sud, et quatre de l'est à l'ouest. L'Assemblée ne fit droit qu'en partie à cette réclamation en accordant seulement une justice de paix à ce canton; mais elle satisfait davantage le vœu secret de la population en la rattachant au département de la Haute-Loire, avec lequel elle avait plus d'affinité.

Il y a quelque chose de fort remarquable, au milieu de ce conflit de prétentions diverses, c'est de voir qu'aucune des villes qui sollicitaient n'obtint ce qu'elle demandait, et qu'au contraire celles qui furent nommées chefs-lieux de districts ne l'avaient pas demandé : cela prouve, à notre avis, que le mode de division adopté par l'Assemblée était le plus naturel, et pour ainsi dire tracé d'a-